

Charte du RNBM, mandat 2026–2030

Statut et missions. Le Réseau national des bibliothèques de mathématiques (RNBM) est un réseau thématique (RT 2755), anciennement Groupement de Service, affilié à l'Institut national des sciences mathématiques et de leurs interactions (INSMI) du CNRS et soumis à un plan de renouvellement quinquennal. Il rassemble des bibliothécaires (professionnels de l'information scientifique et technique - IST) en charge d'un fonds documentaire en mathématiques (papier ou électronique), et des mathématiciennes et mathématiciens professionnels. Ses principales missions sont les suivantes :

- Coordonner la politique documentaire en mathématiques en France, en accord avec l'INSMI.
- Conserver et valoriser le patrimoine documentaire mathématique, papier et électronique.
- Assurer la pérennité de l'accès à des ressources documentaires de qualité.
- Mutualiser la documentation : négociation et financement des accès électroniques.
- Entretenir un catalogue fusionné et un plan de conservation partagé nationaux.
- Faciliter les relations entre bibliothécaires et mathématiciennes/mathématiciens.
- Faciliter l'entraide et les échanges entre membres du réseau.
- Organiser la collaboration à travers des groupes de travail thématiques.
- Organiser formation et information des bibliothécaires, mathématiciennes et mathématiciens.
- Accompagner les transformations des bibliothèques de mathématiques à l'ère du numérique.
- Accompagner les évolutions des besoins documentaires et les réaménagements des espaces.
- Constituer un interlocuteur privilégié en France pour les acteurs de l'édition mathématique.
- Analyser les différents modèles d'édition scientifique, spécifiquement en mathématiques.
- Participer aux instances nationales ou internationales de réflexion sur l'IST.

Organisation. La direction du RNBM est assurée par un binôme paritaire, composé d'une bibliothécaire ou d'un bibliothécaire et d'une mathématicienne ou d'un mathématicien. Ce binôme est épaulé par un comité stratégique, composé, dans la mesure du possible, à parts égales de bibliothécaires et de mathématiciennes ou mathématiciens, en veillant à respecter la parité homme/femme.

Une déléguée ou un délégué scientifique de l'INSMI est membre de droit du comité stratégique. Ce comité se réunit environ 10 fois par an.

Une assemblée générale du RNBM est organisée annuellement, doublée d'une action nationale de formation (ANF) tous les deux ans.

Renouvellement de l'animation du réseau. Le binôme de direction est nommé par l'INSMI, sur proposition du comité stratégique, après un appel à candidatures lancé au moins 18 mois avant la fin de la mandature. Les candidates et candidats doivent soumettre une déclaration écrite de motivation. Le futur binôme constitue un groupe de travail « prospectives et objectifs » pour élaborer un projet pour le réseau, communiqué à l'INSMI 6 mois avant le début de la nouvelle mandature. Un appel à candidature, incluant ce projet, est alors lancé pour renouveler le comité stratégique. Le nouveau comité stratégique est désigné conjointement par le nouveau binôme de direction, le comité stratégique sortant et les membres du groupe de travail « prospectives et objectifs ».

Durée du mandat. Les mandats de la direction et du comité stratégique suivent le calendrier de renouvellement du RNBM.

Budget. Le RNBM est doté d'un budget par l'INSMI, géré par la délégation régionale CNRS de l'unité de rattachement de la personne bibliothécaire à la direction du réseau. Ce budget permet d'une part l'achat d'accès électroniques nationaux à des périodiques, et d'autre part d'assurer le fonctionnement du réseau : missions de membres des groupes de travail, journées thématiques, AG, ANF, etc. La direction du RNBM établit un budget prévisionnel et un suivi des dépenses en accord avec la direction de l'INSMI.

Membres. Peuvent être membres du réseau les agentes et agents travaillant pour des unités affiliées à l'INSMI, en charge d'un fonds mathématique, les bibliothécaires travaillant dans des bibliothèques de l'ESR en charge de collections en mathématiques, les mathématiciennes et mathématiciens professionnels en poste en France. L'adhésion est effective après remplissage du formulaire dédié et implique l'acceptation et le respect de la présente charte, ainsi que l'inscription obligatoire à la liste de diffusion du réseau : tous@listes.rnbm.org. Les membres s'engagent à participer, selon leurs disponibilités, aux activités du RNBM. Le réseau maintient un annuaire des membres à jour.